

Sauveteur Secouriste du Travail (M.A.C)

↪ Recyclage de la certification SST

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Code du Travail Article R 4224-15

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux ».



1 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- ▶ S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise ;
- ▶ Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

2 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- ▶ Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées ;
- ▶ Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

3 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- ▶ Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement ;
- ▶ Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée ;
- ▶ Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

4 : Protéger de façon adaptée

- ▶ Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations ;
- ▶ Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ;
- ▶ Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

5 : Examiner la victime

- ▶ Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée ;
- ▶ Reconnaître les autres signes affectant la victime ;
- ▶ Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

Public : Toute personne titulaire du certificat SST et souhaitant réactualiser ses connaissances.

Pré-requis : Titulaire du certificat Sauveteur Secouriste du Travail

Durée : 1 jour - 7 Heures.

Effectif/Session :
4 participants minimum.
10 participants maximum

Taux de réussite : 100%.

Objectifs de la formation :

- Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises en formation initiale SST. Elle est obligatoire afin de garder sa qualification de Sauveteur Secouriste du Travail.
- A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Pédagogie :

- Exposés interactifs
- Démonstrations pratiques
- Etudes de cas
- Mises en situation

Matériel pédagogique :

- Ordinateur,
- Vidéoprojecteur,
- Power point,
- Mannequins, masques et sacs pulmonaires,
- Défibrillateur,
- Divers matériels pour la réalisation des situations,
- Vidéos,
- Plan d'intervention,
- Aide-mémoire SST (ED 4085 - INRS).



6 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- ▶ Définir les différents éléments du message d'alerte ;
- ▶ Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ;
- ▶ Faire alerter la personne la plus apte ou alerter soi-même.

7 : Secourir la victime de manière appropriée

- ▶ Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer ;
- ▶ Réaliser l'action ou les actions choisie(s) ;
- ▶ Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

8. Le dispositif de validation des SST : 2 épreuves certificatives

- ▶ **Epreuve 1** : est réalisée à partir de la mise en place d'une mise en situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant d'une analyse avec le formateur ;
- ▶ **Epreuve 2** : est réalisée sous forme d'entretien (questions/réponses) entre le candidat et le formateur, ayant comme support la mise en situation d'accident simulée de l'épreuve 1

Validation des acquis :

- La certification se déroule sur deux épreuves à partir d'une seule et même situation de travail ayant généré un accident, définie par le formateur. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux de la grille de certification des compétences définis par l'I.N.R.S.
- A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de S.S.T valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui participe activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs

Maintien des compétences

2 ans

Références réglementaires & documentaires :

- Article R4224-15 & R4224-16 Code du travail.
- Article 223-6 du Code pénal.
- Guide des données techniques et conduites à tenir - INRS
- Document de référence SST- INRS.

Qualifications des formateurs :

- Formateur SST

Lieu, dates, tarifs : nous consulter.

Modalités et délais d'accès :

nous consulter.

Financement :

Etant référencé datadock toutes les formations sont donc finançables et peuvent être prises en charge par votre OPCA

Accès en situation de Handicap :

Nous mettons tout en place pour pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap.

Découvrez la formation Sauveteur Secouriste du Travail en vidéo

